



CENTRE
ATHENAS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 octobre 2020

Suppression de la période complémentaire de la vénerie du blaireau en 2021 : un premier signe encourageant

Le Centre Athenas, Nature Jura et le Pôle Grands Prédateurs saluent la décision du Préfet du Jura du 20 octobre 2020, parue au recueil des actes administratifs du 22, de retirer la phrase « l'exercice de la vénerie du blaireau est autorisé pendant la période complémentaire allant du 15 mai 2021 à l'ouverture générale » de l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2020-2021 dans le département du Jura.

Cette décision a été prise en raison de l'insuffisance de la note de présentation du projet d'arrêté mise à la disposition du public lors de la consultation en ligne.

Dans un communiqué de presse du 7 juillet 2020, les cosignataires avaient relevé cette illégalité patente et à cette occasion dénoncé le traitement inadapté des centaines de contributions citoyennes à cette consultation, fait par un service instructeur s'affranchissant des conditions d'un débat honnête, ouvert et équilibré.

Courageuse dans un contexte actuel particulièrement difficile en matière de consultation du public, cette décision aurait pu aussi être guidée par l'absence au dossier de toute motivation sérieuse, juridiquement nécessaire à une telle mesure de prolongement de la période de chasse du blaireau.

Il s'agit là d'un premier signe encourageant pour les associations de défense de l'environnement et la société civile en général, montrant l'intérêt que porte - enfin - le représentant de l'Etat dans le département à la qualité du débat public, au respect de l'Etat de droit et sa volonté d'agir en faveur de la biodiversité, partagée par la majorité de la population.



© NatureJura

www.athenas.fr
centre@athenas.fr

www.naturejura.fr
contact@naturejura.fr

www.polegrandspredateurs.org
contact@polegrandspredateurs.org